



Objet : Programme de formation pour les personnes utilisant des animaux à des fins expérimentales ou d'enseignement – animaux aquatiques	Numéro : ETH-20c
Portée : Ceci est une directive du Comité universitaire de protection des animaux (CUPA) à l'intention de la Directions des services vétérinaires (DSV), des personnes utilisant des animaux et des membres du personnel des animaleries de l'Université Laval (campus et centres de recherche affiliés).	
Préparée par : DSV	Date : 6 juin 2023
Approuvée par : CUPA	Date : 29 juin 2023
But : Décrire le programme de formation obligatoire pour les personnes appelées à utiliser des animaux aquatiques.	Version 1

## Généralités

- Toutes les personnes utilisant des animaux doivent avoir les connaissances théoriques et les habiletés pratiques nécessaires pour accomplir leurs tâches en faisant preuve de compétence.
- Les programmes de formation doivent couvrir les connaissances nécessaires à la contention et à la manipulation des animaux.
- Cette procédure normalisée de fonctionnement (PNF) s'applique pour toute personne appelée à œuvrer dans une animalerie (ou dans des locaux hors animalerie) où des animaux aquatiques sont manipulés à des fins de recherche ou d'enseignement (ex. corps professoral ou communauté étudiantes, membre du personnel ou d'une équipe de recherche, personnes externes, etc.).
- Le programme de formation doit être conçu en fonction des besoins des personnes qui utilisent les animaux, mais aussi de la règle des Trois R (réduction, remplacement et raffinement).
- Il est impératif de valider les techniques qui seront effectuées dans le cadre du protocole et de faire appel à un membre du personnel technique expérimenté lors de techniques spécialisées (ex. prises de sang, injections intraveineuses, chirurgie, etc.).
- Afin d'obtenir le droit d'utiliser des animaux, chaque personne appelée à effectuer des manipulations dans le cadre de la recherche ou de sa formation doit posséder :
  - une connaissance des principes pour une science expérimentale éthique;

- une appréciation des normes liées au domaine d'intérêt (animaux de laboratoire, animaux de la faune, animaux de la ferme, etc.);
- les connaissances, les habiletés et les compétences nécessaires pour toutes les procédures à effectuer.

Tiré des *Lignes directrices du CCPA sur : la formation du personnel qui travaille avec des animaux en science*, 2015.

- Les formations pratiques doivent être effectuées le plus près possible du moment où le protocole expérimental sera débuté afin de ne pas perdre les habiletés techniques acquises.
- Il est important de lire les procédures normalisées de fonctionnement (PNF) pertinentes après chaque formation pratique complétée et de s'y référer en tout temps.
- Toute personne impliquée dans un protocole utilisant des animaux à des fins d'enseignement et de recherche doit suivre les formations obligatoires en place selon le centre affilié (ex. SIMDUT, SST en laboratoire, biosécurité, etc.).
- Selon la nature du travail effectué, des formations additionnelles pourraient être demandées (ex. risques radioactifs, laser, transport, etc.).

## Procédures

Toute personne impliquée dans un protocole utilisant des animaux aquatiques à des fins d'enseignement et de recherche doit suivre dans l'ordre le programme de formation suivant :

### 1- Formations théoriques (disponibles sur le [site de la DSV](#))

- Faire la lecture du module *Théorie poissons* et compléter l'évaluation en ligne.
- Si la personne est appelée à travailler dans un secteur niveau de confinement aquatique 2 (AQC2), selon le secteur où les activités se dérouleront, faire la formation théorique *AQC2 – Grande échelle* ou *AQC2 – Petite échelle*, ainsi que *AQC2 – Fonctionnement et conception Grande échelle* ou *Petite échelle*.

Note : Si la personne est appelée à porter un respirateur N95, voir avec le responsable de l'animalerie pour effectuer la formation théorique.

### 2- Formation pratique

La formation pratique de base est disponible en tout temps. Si un test d'ajustement du respirateur (*Fit Test*) doit être fait, voir avec les responsables du service santé de son établissement.

#### Formation pratique de base – animaux aquatiques

- Écrire directement à l'adresse courriel [formationlarsem@bio.ulaval.ca](mailto:formationlarsem@bio.ulaval.ca) pour l'inscription à une formation de base.

Voir tableau 1 : Emplacement des formations pratiques et tableau 2 : Inscriptions aux formations en fonction de l'emplacement. Pour connaître les préalables requis pour suivre cette formation, consulter le tableau 3 : Préalables requis en fonction de la formation pratique.

- Visionner la portion théorique de la formation pratique intitulée *Introduction aux animaux aquatiques*. Un lien ainsi qu'un mot de passe sont remis lors de l'inscription à la formation. Compléter également l'évaluation en ligne.
- Durant la formation pratique de base sont vus : la capture, les manipulations de base et le transport. L'anesthésie par immersion ainsi que les méthodes d'euthanasies spécifiques sont vues uniquement selon les besoins des participants.

#### Techniques spécialisées – animaux aquatiques

- Les formations pratiques pour toutes les techniques spécialisées doivent être offertes obligatoirement par une personne mandatée par la DSV. **La formation par les membres d'une équipe de recherche est interdite.**
- Les formations pour les techniques spécialisées sont données sur demande. Pour s'y inscrire, il faut écrire directement à l'adresse courriel [formationlarsem@bio.ulaval.ca](mailto:formationlarsem@bio.ulaval.ca) en spécifiant pour quelles techniques une formation est demandée.
- Pour connaître les préalables requis pour suivre cette formation, consulter le tableau 3 : Préalables requis en fonction de la formation pratique.

#### Chirurgie aseptique – animaux aquatiques

- Contacter directement la DSV formation en fonction des besoins. Pour connaître les préalables requis pour suivre cette formation, consulter le tableau 3 : Préalables requis en fonction de la formation pratique.
- Pour les personnes appelées à effectuer des chirurgies sur des amphibiens, visionner la portion théorique de la formation pratique intitulée *Introduction à la chirurgie aseptique – amphibiens*. Un lien ainsi qu'un mot de passe est remis lors de l'inscription à la formation. Compléter également l'évaluation en ligne.
- Cette formation est obligatoire afin d'apprendre les principes de base notamment les soins aux animaux pendant les périodes préopératoires, opératoires et post-opératoires ainsi que les notions d'asepsie, d'incision, de manipulation des tissus et de fermeture de plaies.
- Cette formation n'est pas une formation portant sur une chirurgie spécialisée (ex. prélèvement d'ovocytes).

#### Niveau de confinement aquatique 2 (AQC2)

- Écrire directement à l'adresse courriel [formationlarsem@bio.ulaval.ca](mailto:formationlarsem@bio.ulaval.ca) pour l'inscription à une formation AQC2.

Voir tableau 1 : Emplacement des formations pratiques et tableau 2 : Inscriptions aux formations en fonction de l'emplacement. Pour connaître les préalables requis pour suivre cette formation, consulter le tableau 3 : Préalables requis en fonction de la formation pratique.

**Tableau 1 : Emplacement des formations pratiques**

Formation	Emplacement(s)
Base – Animaux aquatiques	LARSEM
Techniques spécialisées – Animaux aquatiques	LARSEM
Formation chirurgie aseptique – animaux aquatiques	À déterminer avec l'équipe de la DSV formation en fonction des besoins
AQC2 – formation pratique	CERVO pour leurs membres LARSEM pour leurs membres

**Tableau 2 : Inscriptions aux formations en fonction de l'emplacement**

Emplacement des formations	Inscription
LARSEM	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acheminer par courriel votre demande au <a href="mailto:formationlarsem@bio.ulaval.ca">formationlarsem@bio.ulaval.ca</a></li> </ul>
CERVO (AQC2 uniquement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acheminer par courriel votre demande au <a href="mailto:formationlarsem@bio.ulaval.ca">formationlarsem@bio.ulaval.ca</a> en spécifiant que vous êtes au CERVO</li> </ul>
DSV	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acheminer par courriel votre demande au <a href="mailto:formation@vrr.ulaval.ca">formation@vrr.ulaval.ca</a> en précisant vos besoins. Une date vous sera proposée par l'équipe de formation de la DSV</li> </ul>

**Tableau 3 : Préalables requis en fonction de la formation pratique**

<b>Formation pratique</b>	<b>Préalables</b>
Base - animaux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Théorie <i>Poissons</i></li> <li>• Théorie <i>Protection respiratoire</i>, si applicable</li> <li>• <i>Introduction aux animaux aquatiques</i> (lien acheminé après l'inscription)</li> </ul>
Techniques spécialisées – animaux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Théorie <i>Poissons</i></li> <li>• Théorie <i>Protection respiratoire</i>, si applicable</li> <li>• Formation de base, selon l'espèce utilisée</li> </ul>
Chirurgie aseptique – animaux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Théorie <i>Poissons</i></li> <li>• Théorie <i>Protection respiratoire</i>, si applicable</li> <li>• Formation de base (avec anesthésie), selon l'espèce utilisée</li> <li>• <i>Introduction à la chirurgie aseptique – amphibiens</i>, si applicable (lien acheminé après l'inscription)</li> </ul>
AQC2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Théorie <i>Poissons</i></li> <li>• Théorie <i>Protection respiratoire</i>, si applicable</li> <li>• Formation de base, selon l'espèce utilisée</li> <li>• Lecture du manuel de biosécurité du laboratoire AQC2</li> <li>• Lecture des normes relatives au confinement des installations manipulant des agents pathogènes d'animaux aquatiques</li> <li>• <i>AQC2 – Théorie Grande échelle ou Petite échelle</i></li> <li>• <i>AQC2 – Fonctionnement et conception Grande échelle ou Petite échelle</i></li> </ul>

### 3- Visite d'orientation

- La visite d'animalerie s'adresse uniquement aux personnes dont le protocole se déroule dans une animalerie de recherche, et est nécessaire pour obtenir une carte d'accès.
- Une fois la formation pratique de base complétée, contacter la personne responsable des visites d'orientation du centre affilié désigné pour planifier la visite.
- Voir la présentation « [Santé et sécurité volet animalerie aquatique](#) » préalablement à la visite.
- Effectuer la visite d'orientation et signer le document attestant de la visite.

### 4- Validation des formations

- Le maintien des connaissances et des compétences requises doit être assuré par le biais de validations selon la fréquence établie au tableau 4.

**Tableau 4 : Fréquence et processus de validation**

<b>Formation</b>	<b>Fréquence de validation*</b>	<b>Processus de validation</b>
Théorie <i>Protection respiratoire</i>	1 à 2 ans	Refaire la formation en ligne sur le site de la DSV
Test d'étanchéité ( <i>Fit Test</i> )	1 à 2 ans	Renouvellements organisés et effectués dans chaque centre pour leurs membres. Se référer au responsable de l'animalerie pour toute demande.
Théorie : <i>Poissons AQC2</i>	5 ans	Refaire la formation en ligne sur le site de la DSV.
AQC2 – Formation pratique	1 an	Lecture du manuel AQC2 en animalerie.
	5 ans	Validation auprès de la personne en charge de cette formation pour votre centre.
Formation pratique de base et techniques spécialisées	5 ans	Contactez directement le LARSEM.
Chirurgie aseptique – Animaux aquatiques	2 ans	Contactez directement la DSV.

\*Si un problème de compétence est observé, la fréquence de validation peut être modifiée en conséquence.

## **Références**

CCPA, *Lignes directrices sur : les soins et la gestion des animaux en science*, 2017.

CCPA, *Lignes directrices du CCPA sur : la formation du personnel qui travaille avec des animaux en science*, 2015.

CCPA, *Lignes directrices du CCPA sur : la formation des utilisateurs d'animaux dans les institutions*, 1999.

CCPA, *Politique du CCPA pour : les cadres responsables des programmes de soin et d'utilisation des animaux d'expérimentation*, 2008.

CCPA, *Programme de formation recommandé pour les utilisateurs d'animaux en établissement*, <http://www.ccac.ca/fr /education/cours>, consulté en octobre 2013.